



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 février 2011

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/02/2011

D - 20110071

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 février Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (jusqu'à 17h30), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (à partir de 15h50), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES (jusqu'à 17h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sylvie CAZES, Mme Martine DIEZ,

**Musée d'Aquitaine. Saison franco-vietnamienne. Organisation
d'une manifestation intitulée 'Entre Garonne et Mékong'.
Autorisation.**

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux, l'Association Franco-Vietnamienne de Bordeaux et le Réseau Aquitain pour l'Histoire de la Mémoire de l'Immigration (RAHMI) souhaitent s'associer pour présenter au musée d'Aquitaine, une manifestation intitulée « Entre Garonne et Mékong » prévue du 1er au 30 avril 2011, où seront organisés des concerts, projections, ateliers de fabrication de cerfs-volants destinés aux enfants, défilé de mode, démonstration de Vovinam Viet Vo Dao, présentation de vêtements traditionnels, soirée musicale, rencontre littéraire, organisés dans le cadre de la « Saison franco-vietnamienne ».

A cette occasion, le musée d'Aquitaine s'engage à :

- mettre à la disposition de l'Association Franco-Vietnamienne de Bordeaux et du Réseau Aquitain pour l'Histoire de la Mémoire de l'Immigration (RAHMI), l'auditorium ainsi que les ateliers pédagogiques du musée d'Aquitaine pour la tenue de leurs manifestations ;
- intégrer ces manifestations dans le programme culturel afin de communiquer cet événement au public bordelais ;
- ~~financer une partie de l'organisation de cette opération pour un montant de 800 € à verser à l'Association Franco-Vietnamienne de Bordeaux.~~

Supprimé : verser

Supprimé : l'association

Supprimé : ¶

Supprimé :

En contrepartie, l'Association Franco-Vietnamienne s'engage à prendre à sa charge les frais d'organisation afférents à ces manifestations.

Le Réseau Aquitain pour l'Histoire de la Mémoire de l'Immigration (RAHMI), s'engage, quant à lui à diffuser les films « libres de droit » dans le cadre de cette manifestation.

Une convention a été établie stipulant les obligations des trois parties.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ce document.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 février 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire

Convention de partenariat entre le Musée d'Aquitaine, l'Association Franco-Vietnamienne de Bordeaux et le Réseau Aquitain pour l'Histoire de la Mémoire de l'Immigration (rahmi)

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, M. Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 17 mai 2010, reçue à la Préfecture de la Gironde le 18 mai 2010, d'une part,

Et :

L'Association Franco-Vietnamienne de Bordeaux – 17, rue des Frères Bonie – 33000 Bordeaux, représentée par son président, M. Quoc Cuong NGUYEN

Et :

Le Réseau Aquitain pour l'Histoire de la Mémoire de l'Immigration (RAHMI) – 14, cours Journu Auber – 33300 Bordeaux, représenté par son président, M. Manuel DIAS d'autre part,

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE :

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine), l'Association Franco-Vietnamienne de Bordeaux et le Réseau Aquitain pour l'Histoire de la Mémoire de l'Immigration (RAHMI) ont décidé de s'associer dans le cadre de la « Saison franco-vietnamienne », pour une manifestation intitulée « Entre Garonne et Mékong » deuxième édition, prévue au musée d'Aquitaine du 1er au 30 avril 2011.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à organiser les obligations des deux co-contractants dans le cadre de leurs interventions respectives.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX (MUSÉE D'AQUITAINE)

Le Musée d'Aquitaine s'engage à :

- mettre à la disposition de l'association Franco-Vietnamienne de Bordeaux et du Réseau Aquitain pour l'Histoire de la Mémoire de l'Immigration (RAHMI), l'auditorium ainsi que les ateliers pédagogiques du musée d'Aquitaine pour la tenue de leurs manifestations (Colloque, projections, ateliers de fabrication de cerfs-volants destinés aux enfants, défilé de mode, démonstration de vovinam Viet Vo Dao, présentation de costumes traditionnels, soirée musicale, rencontre littéraire) ;
- intégrer ces manifestations dans le programme culturel afin de communiquer cet événement au public bordelais ;
- financer une partie de l'organisation de cette opération à l'Association Franco-Vietnamienne pour un montant de 800 €.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION FRANCO-VIETNAMIENNE DE BORDEAUX

L'Association Franco-Vietnamienne de Bordeaux s'engage à :

- prendre à sa charge l'organisation de ces manifestations (Colloque, projections, ateliers de fabrication de cerfs-volants destinés aux enfants, défilé de mode, démonstration de vovinam Viet Vo Dao, présentation de costumes traditionnels, soirée musicale, rencontre littéraire)
- transmettre à la SACEM le contrat de représentation musicale de cette manifestation.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DU RÉSEAU AQUITAIN POUR L'HISTOIRE DE LA MÉMOIRE DE L'IMMIGRATION (RAHMI)

Le Réseau Aquitain pour l'Histoire de la Mémoire de l'Immigration (RAHMI) s'engage à :

- diffuser des films « libres de droit » dans le cadre de cette manifestation

ARTICLE 5 - FINANCEMENT

En rémunération de cette intervention, la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) s'engage à verser à l'association Franco-Vietnamienne la somme de 800 €, non assujettie à la T.V.A., conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts.

Cette somme sera créditée, après service fait, sur le compte de l'association Franco-Vietnamienne.

ARTICLE 6 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er jusqu'au 30 avril 2011.

ARTICLE 7 - ASSURANCE

L'occupant s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée :

- à la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédents, causés aux biens ou aux personnes se trouvant dans les locaux,
- à la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville.

